



Crise sanitaire et organisation des épreuves du baccalauréat et du diplôme national du brevet dans les lycées français à l'étranger

Question n° 14942 adressée à M. le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse

À publier le : 02/04/2020

Texte de la question : M. Olivier Cadic interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la fixation du calendrier et les modalités concernant les épreuves de fin d'année au sein de notre réseau d'enseignement français à l'étranger. Le 12 mars 2020, le Président de la République annonçait la fermeture de tous les établissements scolaires de France. Celle-ci est effective depuis le 16 mars 2020 et remet potentiellement en cause l'organisation des examens nationaux sur le territoire national, mais aussi dans le réseau de nos établissements scolaires dans le monde. Puis, le 22 mars, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a annoncé dans la presse que la solution privilégiée pour le retour en classe serait la date du 4 mai 2020. Selon ses dernières déclarations, plusieurs scénarios sont à l'étude, dont la prise en compte, importante ou partielle, du contrôle continu pour le baccalauréat de cette année. À ce sujet, il note que le Royaume-Uni a décidé d'annuler les examens GCSE (vers 16 ans) et A-Level (fin de l'éducation secondaire) pour les remplacer par un contrôle continu. Le fonctionnement régulier de nos établissements français à l'étranger est extrêmement lié aux mesures entreprises par les autorités locales pour faire face à la crise du covid-19. Ainsi, si certains demeurent toujours ouverts, d'autres établissements sont en passe de rouvrir (en Chine, notamment), tandis que de nombreux autres viennent de fermer leurs portes. Face à une telle disparité de situation, il souhaiterait connaître les hypothèses envisagées par le ministre quant au calendrier des épreuves dans les lycées français à l'étranger et leurs modalités, dans le cadre du respect de l'égalité de traitement entre tous les élèves.